

Guide d'utilisation du logo de la Ville de Bourgueil

Charte graphique *Graphical style guide*

Service Communication

Juin 2015



La charte graphique VILLE DE BOURGUEIL nous permet de construire une image forte et cohérente de notre territoire. Elle se traduit dans la mise en place d'un code graphique et la construction d'une expression spécifique.

Ce document de référence de notre identité visuelle contient un ensemble de règles d'utilisation du logotype.

Objectif : véhiculer partout la même identité visuelle

Quel que soit le pays d'intervention

Quel que soit le support (papiers, électronique, enseignes...)

Quel que soit le service/l'activité/la personne qui émet le document.



ATTENTION

Toute utilisation du logotype de la VILLE DE BOURGUEIL doit faire l'objet d'une demande d'utilisation écrite auprès du service Communication.

Votre interlocutrice :

Nathalie Bonneau, chargée du service Communication

Ligne directe 02 47 97 25 16

E.mail : communication@bourgueil.fr



Le logotype



C 0
M 10
J 30
N 50

R 154
V 143
B 121

Pant 7531



C 80
M 20
J 85
N 20

R 38
V 124
B 65

Pant 348



C 20
M 100
J 80
N 10

R 182
V 13
B 48

Pant 193

L'intégration du logo sur fond blanc est à privilégier. Il est composé de plusieurs éléments indissociables.

Cette version du logo doit être reproduite exclusivement à partir des fichiers informatiques originaux téléchargeables sur le site villedebourgueil.fr dans la rubrique à télécharger

ou à l'adresse suivante :

après accord du service Communication de la VILLE DE BOURGUEIL.

N.B. : le bloc-marque est développé sous tracé vectoriel afin d'être reproduit sans risque d'altération.

Couleurs institutionnelles

Au même titre que le graphisme, les 3 couleurs institutionnelles présentées ci-contre constituent "l'ADN" du logotype.

Le logotype - Version monochrome noire et réserve blanche



Version monochrome noire



Version monochrome noire simplifiée



N 100



N 60



Version monochrome noire
et réserve blanche



Version monochrome noire simplifiée
et réserve blanche

Version monochrome noire

Cette version monochrome noire spécifique s'utilise en cas d'impossibilité d'impression couleur.

Le logotype - Espace minimum de protection



Zone de protection minimale
autour du logo

Aucun élément graphique ou typographique de nature à perturber la lisibilité et l'impact ne doit venir s'inscrire dans la zone de protection située autour du logo.

Les espaces de respiration sont construits tout autour du logo. Nous préconisons de garder le rapport d'échelle d'espace de blanc autour du logo suivant sa redimension (voir modèle ci-contre).

Taille minimale d'utilisation

Le logo VILLE DE BOURGUEIL ne devra pas dépasser cette limite de taille de 40 mm pour garder sa lisibilité.





Voici quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype VILLE DE BOURGUEIL :

- Ne pas modifier la couleur d'un des éléments
- Ne pas dissocier les éléments
- Ne pas inscrire le logotype dans un cartouche
- Ne pas modifier les proportions entre le graphisme et le lettrage
- Ne pas déformer le logotype
- Ne pas utiliser une autre typographie pour écrire les mots VILLE DE BOURGUEIL
- Ne pas appliquer un effet spécial sur le logotype
- Ne pas appliquer un contour au logotype
- Ne pas détourner le logotype
- Ne pas mettre le logotype sur un aplat de couleur
- Ne pas mettre le logotype sur un fond photographique.

Pour toutes autres questions merci de contacter le service Communication de la VILLE DE BOURGUEIL afin de valider la bonne utilisation de ce logotype.

Hôtel de Ville de Bourgueil

8, rue du Picard

BP 29

37140 Bourgueil

Tél. 02 47 97 25 00

Fax 02 47 97 98 58

Site internet : www.bourgueil.fr

Courriel : contact@bourgueil.fr

Charte graphique *Graphical style guide*

Service Communication

Juin 2015

